



Soulce, Octobre 2014

### **Les prix de l'électricité valables dès le 1<sup>er</sup> octobre 2014**

Chère cliente, cher client,

Comme chaque année, le conseil communal a adopté le 19 août 2014 les tarifs en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2014 pour l'énergie et l'utilisation du réseau (acheminement du courant jusqu'au compteur) prescrits par la loi.

**Comme vous pouvez le constater sur la liste des tarifs, les prix de l'énergie diminuent de 0,4 cts pour tous les produits, alors que les prix réseau augmentent de 0,1 cts pour tous les produits.**

Les prestations Swissgrid (SDL) s'élèvent à 0,54 ct./kWh (0,64 ct/kWh l'année précédente).

La rétribution pour l'injection du courant à prix coûtant (RPC) qui vise à promouvoir les nouvelles énergies renouvelables, passe à 1,00 ct/kWh (0,50 ct/kWh l'année précédente). La redevance fédérale (protection des eaux et des poissons) reste inchangée à 0,1 ct./kWh.

La redevance communale reste également inchangée à 1,35 ct./kWh. Tous les montants ci-dessus sont hors taxe.

Vous trouverez des informations plus détaillées auprès de l'Association des entreprises électriques suisses (AES) à l'adresse [www.strom.ch](http://www.strom.ch) et de l'EICOM à l'adresse [www.elcom.admin.ch](http://www.elcom.admin.ch). Les tarifs sont également publiés à l'adresse [www.1to1energy.ch/soulce](http://www.1to1energy.ch/soulce)

Avec nos meilleures salutations.

SES – Service Electrique de Soulce